

des accords qu'on projette de conclure et qu'on aurait dû conclure depuis longtemps. J'aurais voulu aussi parler du programme de santé nationale, de l'opportunité d'abaisser l'âge des titulaires de pensions de vieillesse et d'augmenter le montant de ces pensions sans recourir à la preuve des moyens d'existence, des subventions fédérales d'instruction publique et de la nécessité d'un vaste programme destiné à édifier un Canada où la population pourra non seulement assurer sa subsistance mais jouir des agréments de la vie. En résumé, je désire proposer un amendement à l'amendement qui a été proposé cet après-midi par le chef de l'opposition afin que notre attitude soit bien connue de la Chambre. Mon amendement, appuyé par l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) se lit ainsi qu'il suit:

Que l'on retranche de l'amendement tous les mots qui suivent "Que" et qu'on les remplace par les suivants:

"Nous soumettons respectueusement, cependant, que de l'avis la Chambre, les conseillers de Votre Excellence dans leur confiance, à l'égard de l'entreprise privée ont failli à la tâche d'offrir un programme national d'ensemble que l'état d'urgence actuelle requiert;

"Nous soumettons également qu'un tel programme est essentiel si l'on veut obtenir un embauchage total, pourvoir à la réadaptation normale des anciens combattants, assurer à l'agriculture un revenu stable et suffisant, construire les logements dont la population canadienne éprouve un si urgent besoin, et atteindre le haut niveau de production agricole et industrielle qui seul assurera au Canada et à sa population un mode d'existence progressif, et répondra aux besoins pressants des pays ravagés par la guerre de façon à contribuer à jeter les bases d'une paix durable."

M. SOLON LOW (Peace River): Monsieur l'Orateur, la journée a été très chargée et, vu l'heure tardive, je suis sûr que la Chambre souhaite la levée de la séance. Je propose donc le renvoi de la discussion.

M. COLDWELL: Je crois que nous devrions poursuivre le débat. J'étais également de l'avis de l'honorable député, je n'en ai pas moins formulé mes observations, car je crois que les travaux de la Chambre exigent que nous poursuivions la discussion. Je m'oppose à la levée de la séance en ce moment.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crois comprendre qu'il a été convenu entre les whips que l'honorable député aurait le droit de proposer la levée de la séance. On m'a appris cela il y a un instant. S'il en est ainsi, je ne crois pas qu'il convienne de poursuivre la discussion.

M. COLDWELL: Notre whip ne sait rien de cette entente.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'en savais rien.

[M. Coldwell.]

M. COLDWELL: On a agi de la sorte l'an dernier, au même moment.

(La motion est adoptée et le débat est ajourné.)

Sur la motion du très honorable Mackenzie King la séance est levée à 10 heures 15 minutes du soir.

Mardi 19 mars 1946.

La séance est ouverte à trois heures.

DENRÉES ALIMENTAIRES

ENTRETIEN AVEC LE ROYAUME-UNI—SUBVENTIONS SUR LES PRODUITS AGRICOLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. C. SENN (Haldimand): Je désire interroger le ministre de l'Agriculture et peut-être aussi le ministre du Commerce. D'après les journaux, ils ont tous deux visité la Grande-Bretagne récemment en vue de conclure des marchés et peut-être des ententes relatives aux denrées alimentaires canadiennes. Communiqueront-ils à la Chambre le plus tôt possible la nature des contrats ou ententes qu'on a pu passer ainsi que les conditions des accords et les prix obtenus pour les produits.

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Le Gouvernement britannique et le nôtre sont encore à discuter les ententes dont il a été question quand nous étions outre-mer. Nous avons promis au Gouvernement de la Grande-Bretagne d'attendre 48 heures après la signature de l'accord pour l'annoncer ici. Il pourra de la sorte le communiquer à la Chambre des communes britanniques au moment où nous vous en ferons part. La date de la publication ne sera donc déterminée qu'une fois la décision rendue.

M. BLACKMORE: Les honorables députés auraient-ils l'obligeance d'élever la voix? Nous ne saisissons pas ce qu'ils disent.

M. SENN: Je signale au ministre que les semences commenceront bientôt et que c'est maintenant la saison de la monte du bétail. Il convient donc d'annoncer les accords le plus tôt possible.

L'hon. M. GARDINER: Je crois pouvoir les publier avant la fin de la semaine, mais je ne veut pas me prononcer trop catégoriquement là-dessus.

(Plus tard)

L'hon. M. GARDINER: Je devrais, semble-t-il, compléter la réponse que je donnais il y a un instant à l'honorable député d'Haldimand. On a dit que les cultivateurs devraient, avant de faire leurs semailles, savoir à quel prix ils pourront vendre leurs récoltes de la saison. Il y a eu un an l'automne dernier, une déclai-